



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

Membres en exercice	15
Membres présents au conseil municipal	9
Membres qui ont pris part à la délibération, dont pouvoirs :	11
<u>Date de la convocation</u> : 08.09.2023	
<u>Date d'affichage</u> : 08.09.2023	

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine RIGGI, Maire.

Membres présents :

Philippe DENIZE		Michel GREVIN
Sabine LAFONT		Alain MIRJOLET
Sylvie NIZIOLEK	Ghislaine POUVREAU	Marie-Christine RIGGI
	Sébastien THOUVENIN	Delphine WERQUIN

Excusé(s) :

Sylvie CROUTSCH	A donné procuration à	Ghislaine POUVREAU
Giovanni DORE	A donné procuration à	Alain MIRJOLET
Vincent BOUCHER	Excusé	
Corinne METEIGNIER-MANGEL	Excusée	
Véronique ROYER	Absente	
Rafael BOCHICCHIO	Absent	

Secrétaire : Sébastien THOUVENIN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le secrétaire de séance, Sébastien THOUVENIN, fait lecture du procès-verbal du conseil municipal précédant.

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 août 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Compte Rendu des Décisions du Maire :

403	20.08.2023	Location appartement 15 C 2 - M. MACIA et Mme BOURGEOIS
404	01.09.2023	Acceptation de don – Association Action Grands Passages

Compte Rendu des marchés publics :

Date	Entreprise	Objet	HT	TTC
21.08.2023	SIE	Renouvellement des licences antivirus	145.20 €	212.00 €
22.08.2023	CAPELLI	Ventilation cave – Ancienne poste	1 910.70 €	2 292.84 €

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

22.08.2023	DANIEL ELECTRICITE	Remplacement tableau électrique - FEP	1 410.00 €	1 692.00 €
22.08.2023	DANIEL ELECTRICITE	Remise aux normes des installations électriques des communs - 10 Avenue des Tilleuls	7 930.00 €	9 516.00 €
22.08.2023	DANIEL ELECTRICITE	Remplacement total du tableau électrique - Tennis	5 120.00 €	6 144.00 €
22.08.2023	BCM Foudre	Vérification 2023 - Installation protection foudre - Eglise	290.00 €	348.00 €
24.08.2023	SOREHA	Ouverture d'un mur pour pose d'une pose - Locaux OLC - Station d'épuration	1 650,00 €	1 980,00 €
24.08.2023	DEBORD	Cheneau - Peinture - Rebouchage fissure - Donnerie	8 300.00 €	8 300.00 €
25.08.2023	A2DV	Impression - Gazette environnement	1 400.00 €	1 540.00 €
25.08.2023	LA BOITE DE NOEL	Spectacle de Noël des enfants - Cachets des artistes	500.00 €	500.00 €
29.08.2023	VIRIDIS	Fleurs sauvages	839.00 €	924.90 €
29.08.2023	VIRIDIS	Etude de sol - Jardin des naissances	154.29 €	185.15 €
30.08.2023	HORIZON VERT	Débroussailleuse électrique - Espaces verts	1 496.35 €	1 795.62 €
31.08.2023	ID VERDE	Désherbage - Terrain de pétanque	920.00 €	1 104.00 €
31.08.2023	AGENCE ORION	Vêtements de travail	4 899.14 €	5 878.97 €
31.08.2023	ORAPI	Aspirateur + fourniture d'entretien	202.09 €	276.00 €
31.08.2023	LORENA CARRELAGE	Isolation - Appartement ancienne poste	20 505.00 €	20 505.00 €
31.08.2023	SCHMELZ Pierre	Fleurissement automne 2023	516.60 €	568.26 €

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

01.09.2023	EASYFLYER	Autocollants – Poubelles du cimetière	50.00 €	60.00 €
01.09.2023	CLAVEL TAPIS PRO	Location de tapis – Collectif Le Paradis	75.00 € / mois	90.00 € / mois

01 – Inscription de projet dans la démarche « Zone d’Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) – Installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente à dominante sportive

Le Maire explique à l’assemblée que, suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables, les communes doivent planifier des zones de déploiement sur leur territoire.

La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (OLC), par sa compétence en matière de planification urbaine et de définition stratégique de la politique énergétique, a la charge de recenser les projets des communes sur le territoire pour transmission aux services de l’Etat.

L’identification de ces projets doit être transmise à CCOLC le 18 septembre 2023 au plus tard. Les services de l’Etat souhaitent pouvoir disposer d’ici la fin de l’année d’une cartographie des espaces retenus par les communes.

La commune de Batilly propose le projet suivant :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente à dominante sportive sur les parcelles cadastrales AD 202 et AD 203.

Le projet cité ci-dessus est détaillé dans les fiches projets transmises et centralisées au sein de notre intercommunalité Orne Lorraine Confluences.

Une information du public a été réalisée sous la forme d’une distribution de la gazette communale « spécial environnement » début septembre 2023.

Cette énergie créée pourra être utilisée pour l’alimentation des bornes de recharge de véhicule électrique présentes sur le parking et pour l’éclairage public.

Madame NIZIOLEK Sylvie évoque le fait de ne pas comprendre comment cette énergie peut permettre d’alimenter l’éclairage public.

Monsieur DENIZE Philippe et Madame NIZIOLEK Sylvie demandent à modifier cette phrase dans le sens où cette énergie produite permettrait une autoconsommation collective.

Madame le Maire approuve cette remarque et demande à le stipuler dans la demande d’inscription au projet ZAENR (Zone d’Accélération du développement des Energies Renouvelables).

Marie-Christine RIGGI



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY

Séance du 13 septembre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente,

INSCRIT le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente dans la démarche « Zone d'Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) ;

DIT que le présent projet sera transmis à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (CCOLC) dans les délais convenus pour transmission aux services de l'Etat ;

02 – Inscription de projet dans la démarche « Zone d'Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques

Le Maire explique à l'assemblée que, suite à la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes doivent planifier des zones de déploiement sur leur territoire.

La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (OLC), par sa compétence en matière de planification urbaine et de définition stratégique de la politique énergétique, a la charge de recenser les projets des communes sur le territoire pour transmission aux services de l'Etat.

L'identification de ces projets doit être transmise à CCOLC le 18 septembre 2023 au plus tard. Les services de l'Etat souhaitent pouvoir disposer d'ici la fin de l'année d'une cartographie des espaces retenus par les communes.

La commune de Batilly propose le projet suivant :

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques dont la rénovation va commencer en 2024 sur la parcelle cadastrale AD 277.

Le projet cité ci-dessus est détaillé dans les fiches projets transmises et centralisées au sein de notre intercommunalité Orne Lorraine Confluences.

Une information du public a été réalisée sous la forme d'une distribution de la gazette communale « spécial environnement » début septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques,

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

INSCRIT le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers techniques dans la démarche « Zone d'Accélération du développement des Energies Renouvelables » (ZAENR) ;

DIT que le présent projet sera transmis à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (CCOLC) dans les délais convenus pour transmission aux services de l'Etat ;

03 – Approbation – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - SOIRON

Le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SOIRON pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SOIRON pour l'année 2022

04 – Subventions aux associations – US BATILLY / ENERGIE YOGA

Le Conseil Municipal a choisi de délibérer sur les demandes de subvention au fur et à mesure des assemblées générales des associations,

Considérant les demandes présentées par les différentes associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes à :

ASSOCIATION	ADRESSE	2023
US BATILLY	Batilly	11 000€ Adopté à l'unanimité.
ENERGIE YOGA	Batilly	500€ Monsieur Philippe DENIZE et Madame NIZIOLEK Sylvie votent « contre ». Monsieur DENIZE Philippe souhaite que cette association montre ses diplômes ou certificats nécessaires pour enseigner le yoga.

Marie-Christine RIGGI



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de BATILLY

Séance du 13 septembre 2023

05 – Autorisation de signature - Demande de subvention LEADER auprès du Groupe d'Action Locale du Pays de Briey (GAL) – Aménagement d'une voie verte entre Batilly et Saint-Ail

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une piste cyclable reliant la Commune de Batilly à celle de Saint-Ail :

Des délibérations de demande de subvention au titre de la DETR (Préfecture de Meurthe-et-Moselle) et Appui aux Projets Territoriaux (Département de Meurthe-et-Moselle) concernant ce projet ont été prises en date du 22 mars 2022.

Cependant, le projet ayant subi un retard de démarrage, la subvention au titre de la DETR est annulée.

Le projet étant en cours de consultation des entreprises, le Groupe d'Action Locale du Pays Briey est en mesure de participer au financement de ce projet.

Pour rappel, le coût de réalisation de la voie verte entre Batilly et Saint-Ail a été estimé, pour la partie sur le territoire de Batilly, à 97 961.56 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'aménagement d'une voie verte entre Batilly et Saint-Ail,

SOLLICITE une subvention auprès du GAL d'un montant de 48 980.78 € (quarante-huit mille neuf cent quatre-vingts euros et soixante-dix-huit centimes),

APPROUVE le plan de financement suivant :

- GAL – LEADER (50%) : 48 980.78 €
- Département – Contrat Territoires Solidaires (30%) : 29 388.47 €
- Autofinancement (20%) : 19 592.31 €

CONFIE au Maire le soin de modifier le dossier de demande de subvention,

S'ENGAGE à maintenir les travaux subventionnés en bon état d'entretien,

Marie-Christine RIGGI



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BATILLY**

Séance du 13 septembre 2023

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, et ont tous les membres présents signé au Registre.

Rafael BOCHICCHIO Absent	Vincent BOUCHER Absent	Sylvie CROUTSCH A donné procuration à Ghislaine POUVREAU	Philippe DENIZE	Giovanni DORE A donné procuration à Alain MIRJOLET
Michel GREVIN	Sabine LAFONT	Corinne METEIGNIER- MANGEL Absente	Alain MIRJOLET	Sylvie NIZIOLEK
Ghislaine POUVREAU	Marie-Christine RIGGI	Véronique ROYER Absente	Sébastien THOUVENIN	Delphine WERQUIN

Marie-Christine RIGGI